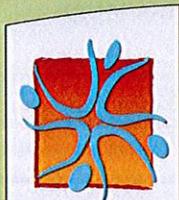


# REGLEMENT INTERIEUR



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

21 chemin de Cantegril  
31700 MONDONVILLE  
05.61.07.24.86  
[clsh-mondonville@loisireduc.org](mailto:clsh-mondonville@loisireduc.org)



MAIRIE DE  
MONDONVILLE

2015/2016

**L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement constitue aujourd'hui un dispositif essentiel dans la prise en charge des enfants hors temps scolaire.**

Cette activité est déléguée par la Commune à un prestataire de service.

Un marché de service public lie la Mairie de Mondonville avec l'association LE&C GS (Loisirs Education & Citoyenneté Grand-Sud) qui est responsable de ces différents temps d'accueils.

La législation et la réglementation de l'ALSH sont soumises aux normes de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et de la PMI (Protection Maternelle Infantile).

## **ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT DES VACANCES**

L'ALSH est situé dans les locaux de l'Ecole **Caroline Aigle**, il est ouvert à tous les enfants de Mondonville à partir de **3 ans** et jusqu'à **10 ans**. La Commune de Mondonville met à disposition de l'accueil de loisirs les équipements sportifs et culturels dans la mesure de leur disponibilité.

L'accueil de loisirs fonctionne les jours de vacances scolaires de **7h30 à 18h30**.

**Attention les horaires d'ouverture et de fermeture sont différents de l'ALAE (accueil périscolaire).**

Compte tenu des règles de sécurité et de responsabilité, **les parents doivent impérativement récupérer leurs enfants de 11h45 à 12h15 avant le repas, de 13h30 à 14h00 après le repas et le soir à partir de 17h00 jusqu'à 18h30 au plus tard.**

L'accueil de loisirs n'est pas une halte garderie, aussi, il est demandé aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de départ qui sont fixés par la direction.

Pour des raisons de sécurité, les enfants doivent être accompagnés par un adulte (parents ou non) et confiés à un animateur.

L'accueil de loisirs ferme ses portes **le matin à 9h30**. Pour des raisons de sécurité et d'organisation **aucun retard ne sera accepté**.

**Le soir**, les enfants doivent être récupérés **au plus tard à 18h30**.

**Tout retard entrainera des pénalités sur la facturation.**

## **ARTICLE 2 : JOURNEE TYPE**

7h30-9h30 : Accueil autour de pôles de jeu autonome et coins calmes

09h30-10h00 : Collation

10h00-12h00 : Ateliers manuels et activités sportives en alternance/ sorties

11h45-12h15 : Accueil

12h00-13h00 : Repas

13h00 : Temps calme/ sieste

13h30- 14h00 : Accueil

14h00- 16h00 : Ateliers manuels et activités sportives en alternance/sorties

16h00- 16h45 : Goûter convivial

17h00- 18h30 : Accueil du soir autour de pôles de jeu autonome et coins calmes.

## **ARTICLE 3 : TARIFS**

Tranches	1	2	3	4	5	6	7
Quotient	<400	400-600	600-850	850-1050	1050-1500	1500-2000	>2000
½ journée avec repas	7,00 €	8,00 €	8,50 €	9,00 €	9,50 €	10,00 €	10,50 €
½ journée sans repas	4,40 €	5,40 €	5,90 €	6,40 €	6,90 €	7,40 €	7,90 €
Journée avec repas	9,50 €	10,00 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €	13,00 €	13,50 €
Repas uniquement	2.39 €	2.58 €	2.77 €	3 €	3.25 €	3.41 €	3.55 €

**TARIFS EXTERIEURS** : appliqués pour toutes les familles demeurant en dehors de la commune de Mondonville.

<b><u>FORMULES</u></b>	<b><u>HORAIRES</u></b>	<b><u>TARIFS EXTERIEURS</u></b>
½ journée sans le repas	7h30 / 12h15 ou 13h30 / 18h30	14.80€
½.journée avec le repas	7h30 à 13h30 ou 12h / 18h30	20€
Journée entière (avec le repas)	7h30 / 18h30	26€

## **ARTICLE 4 : FERMETURES**

25/12/2015

Du 28/12/2015 au 01/01/2016 soit la deuxième semaine des vacances de Noël  
14/07/2016

## **ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT**

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de LE&C Grand Sud, chèque vacances, CESU, par espèces ou CB (montant ≥ 30€) via « Iecgestion ».

Des subventions peuvent être allouées par votre CE et la CAF.

\*sur présentation du bon de prise en charge ALSH pour le CE Airbus et de la carte vacances et loisirs pour la CAF.

Ces documents doivent être remis au responsable de la structure dès la première fréquentation et renouvelés chaque année. Ils ne sont en aucun cas rétroactifs.

Tout retard de paiement fera l'objet d'un recouvrement par la trésorerie et entraînera une exclusion de l'ALSH.

Une attestation CAF mentionnant le QF doit être fournie et remise dans le dossier de renseignement ou aux directeurs des ALSH (pas à la mairie).

Elle doit être renouvelée pour chaque rentrée scolaire.

En cas de non remise de ce QF, la tarification la plus élevée sera appliquée.

Les règlements devront être déposés uniquement dans la boîte aux lettres de LE&C de l'école Caroline Aigle ou remis seulement au directeur de la structure.

## **ARTICLE 6 : PERMANENCE**

**Le jeudi de 9h00 à 12h00 ou de 14h00 à 19h00.**

Soit sur place au bureau des accueils de loisirs de l'école Caroline AIGLE, soit par téléphone au **Bureau de l'ALSH au 05.61.07.24.86**. (Laisser un message avec vos coordonnées, nous vous contacterons dans la journée).

Pour tous renseignements, problèmes de facturation et autre....

## **ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS**

Un dossier (blanc) intitulé **fiche de renseignements** est distribué dans les cartables, il doit être remis le plus tôt possible aux animateurs de chaque école.

Pour tous parents qui auront remis le dossier avec l'adresse mail notée au bas de la fiche de renseignements, des services vous sont proposés :

En effet, Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud a mis en place un extranet à votre service. Cet outil vous permettra :

- De consulter votre compte
- De télécharger vos factures
- D'effectuer vos règlements en ligne par carte bancaire à partir de 30,00€ de solde dû
- D'obtenir une attestation annuelle pour les paiements que vous avez effectués durant l'année civile écoulée.
- D'effectuer vos réservations sur les Accueils Extrascolaires : ALSH.

Vous devrez fournir votre adresse mail dans le dossier fiche de renseignements. Dès que celle-ci sera enregistrée, vous recevrez un mail vous informant de votre identifiant et de votre mot de passe. Ce service vous sera alors accessible par internet à l'adresse suivante : [www.lecgestion.org](http://www.lecgestion.org). Un manuel d'utilisation est disponible dans l'onglet « imprimés ».

Tous dossiers manquants pourront être retirés au bureau de l'ALSH situé au groupe scolaire Caroline AIGLE, auprès des directeurs de l'accueil de loisirs.

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans ce dossier.**

Afin de gérer au mieux l'encadrement, de planifier dans les meilleures conditions les activités, et la commande des repas de vos enfants, nous vous demandons de respecter les délais d'inscriptions.

**Des plaquettes d'inscriptions (pour ceux qui n'ont pas accès à internet) se trouvent à l'accueil de chaque groupe scolaire, les formulaires devront être complétés et remis sur chaque groupe scolaire au plus tard aux dates suivantes :**

Les derniers jours d'inscriptions sont :

Toussaint : le jeudi 01 octobre 2015

Noël : le jeudi 3 décembre 2015

Hiver : le jeudi 04 février 2016

Pâques : le jeudi 31 mars 2016

Juillet : le jeudi 17 juin 2016

Août : le jeudi 30 juin 2016

**Pour des raisons de fonctionnement, aucun enfant ne sera admis à l'ALSH sans avoir été inscrit au préalable.**

**Les inscriptions se font uniquement sur votre espace personnel (extranet), par plaquette ou par mail, jamais par téléphone, ni en direct via notre équipe.**

La direction se réserve le droit de refuser toutes inscriptions :

- Si l'inscription a été faite hors délai,
- Si le taux d'encadrement n'est pas conforme aux normes de la DDCSPP,
- Si nous sommes dans l'incapacité de fournir le repas.
- Si le nombre d'enfants inscrits est inférieur à la réglementation.

## ARTICLE 8 : ANNULATIONS

Il est impératif de nous signaler toute absence ou annulation.

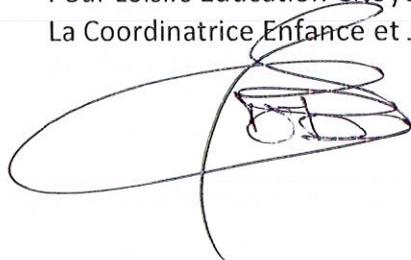
\*Toute annulation ou modification doivent être faites :

- seulement par écrit (lettre ou mail) dans un délai d'une semaine.

Toute absence non justifiée, vous sera facturée.

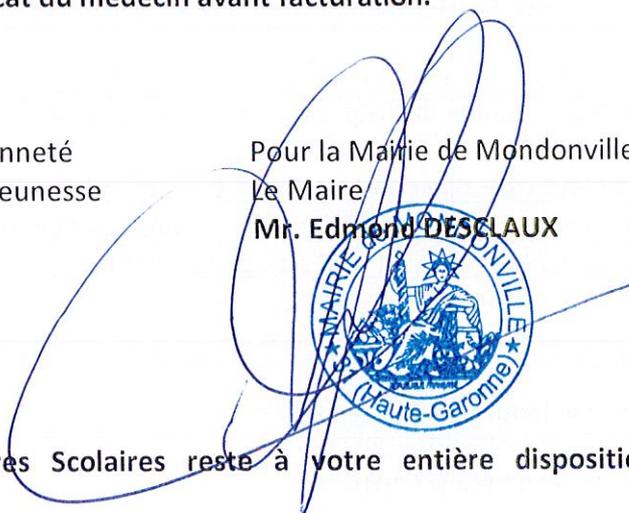
Les absences pour raison médicale ne seront prises en compte qu'au-delà de deux jours et sur présentation d'un certificat du médecin avant facturation.

Pour Loisirs Education Citoyenneté  
La Coordinatrice Enfance et Jeunesse



Pour la Mairie de Mondonville  
Le Maire

Mr. Edmond DESCLAUX



La Commission des Affaires Scolaires reste à votre entière disposition pour tout renseignement.

RAMIER-LEZAT Marie

VALETTE Christiane

MAROUBY Hélène

BONNET Maylis

DUPUY Olivier

CIRILLO Erick

BERTIN Patricia

## A REMETTRE SIGNÉ DANS LE DOSSIER DE RENSEIGNEMENT

### REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

.....

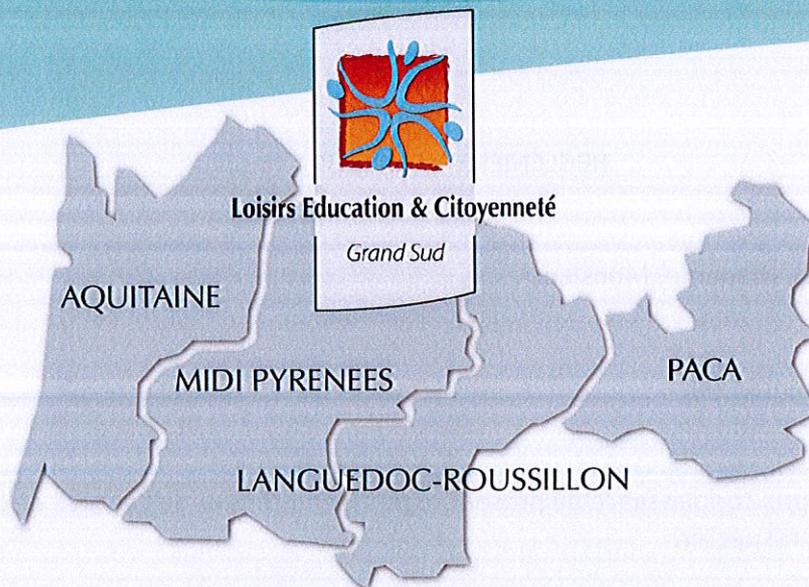
Parent(s)de(s)enfant(s).

.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de l'accueil de loisirs et m'engage à le respecter.

Fait à ..... le .....

Signature des parents ou du responsable légal



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE  
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44  
[www.loisireduc.org](http://www.loisireduc.org) - [contact@loisireduc.org](mailto:contact@loisireduc.org)

